



## COMPTES CONSOLIDES 30 juin 2005

### I- BILAN CONSOLIDE EN NORMES IFRS (en milliers d'euros)

<b>ACTIF (valeurs nettes)</b>	Notes	Net 30.06.05	Net 31.12.04
Ecarts d'acquisition	5.1	596	96
Immobilisations incorporelles	5.2	14	35
Immobilisations corporelles	5.2	739	726
Immobilisations financières	5.2	593	499
Autres actifs non courants	5.3	473	340
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 415</b>	<b>1 696</b>
Créances clients et comptes rattachés	5.4	16 273	9 235
Autres créances et comptes de régularisation	5.4	4 281	5 415
Trésorerie et équivalents trésorerie	5.5	3 695	7 435
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>24 249</b>	<b>22 085</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>26 664</b>	<b>23 781</b>

<b>PASSIF</b>	Notes	Net 30.06.05	Net 31.12.04
Capital	5.6	999	970
Primes		4 145	3 520
Réserves et résultat consolidés (i)		3 012	2 111
Autres réserves		102	162
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>		<b>8 258</b>	<b>6 763</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>		<b>8 258</b>	<b>6 763</b>
Emprunts (part à plus d'un an)	5.8	708	516
Provisions à long terme	5.9	324	313
Autres passifs non courants	5.10	234	0
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 266</b>	<b>829</b>
Emprunts (part à moins d'un an)	5.8	257	90
Provisions à court terme	5.9	206	125
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11	2 958	2 484
Autres dettes et comptes de régularisation	5.11	13 719	13 490
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>17 140</b>	<b>16 189</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>26 664</b>	<b>23 781</b>

(i) Dont résultat de la période

906

1 605

**II- COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE EN NORMES IFRS**  
(en milliers d'euros)

	Notes	Net 30.06.05 6 mois	Net 30.06.05 Pro forma*	Net 30.06.04 6 mois	Net 31.12.04 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	6.1	<b>26 660</b>	<b>26 273</b>	<b>22 792</b>	<b>45 776</b>
Autres produits de l'activité		95	95	37	135
Achats consommés		(149)	(130)	(72)	(229)
Charges de personnel	6.2	(19 315)	(19 020)	(17 195)	(33 647)
Charges externes	6.3	(5 450)	(5 431)	(4 260)	(9 113)
Impôts et taxes		(679)	(671)	(524)	(1 125)
Dotations (nettes) aux amortissements et aux provisions		(160)	(172)	59	(9)
Autres produits et charges d'exploitation		(26)	(27)	(6)	51
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>976</b>	<b>917</b>	<b>831</b>	<b>1 839</b>
Autres produits et charges opérationnels	3	3	3	5	45
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>979</b>	<b>920</b>	<b>836</b>	<b>1 884</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6.4	32	32	13	27
Coût de l'endettement financier brut	6.4	(34)	(31)	(32)	(55)
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	6.4	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>(19)</b>	<b>(28)</b>
Autres produits et charges financiers	6.4	66	66	(21)	(85)
Charge d'impôt	6.5	(137)	(105)	(94)	(166)
<b>RESULTAT NET</b>	6.6	<b>906</b>	<b>882</b>	<b>702</b>	<b>1 605</b>
<b>Part du groupe</b>		<b>906</b>	<b>882</b>	<b>702</b>	<b>1 605</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Résultat à périmètre constant hors impact des sociétés LNET France, LNET Maroc et IROKO.NET.

**III- RESULTAT NET PAR ACTION**  
(en euros par action)

	Notes	Net 30.06.05	Pro forma	Net 30.06.04	Net 31.12.04
<b>Résultat net par action :</b>					
Nombre moyen d'actions en circulation	3.19	19 663 591	19 663 591	18 980 504	19 034 115
En euros par action		0.05	0.05	0.04	0.08
<b>Résultat net dilué par action :</b>					
Nombre moyen d'actions et BCE en circulation	3.19	23 243 773	23 243 773	21 477 391	21 785 429
En euros par action		0.04	0.04	0.03	0.07

**IV- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES EN NORMES IFRS**  
(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Hors groupe	TOTAL
<b>Situation au 01/01/04</b>	<b>949</b>	<b>2 771</b>	<b>(461)</b>	<b>954</b>	<b>112</b>	<b>0</b>	<b>4 325</b>
Affectation du résultat N-1			954	(954)			0
Augmentation de capital notamment par exercice de BCE	21	406					427
Mise en œuvre de la garantie de passif sur l'acquisition d'ABCIAL			33				33
Annulation des actions propres détenues			(20)				(20)
Autres					50		50
Attribution de BCE		343					343
Résultat de l'exercice				1 605			1 605
<b>Situation au 31/12/04</b>	<b>970</b>	<b>3 520</b>	<b>506</b>	<b>1 605</b>	<b>162</b>	<b>0</b>	<b>6 763</b>
Affectation du résultat N-1			1 605	(1 605)			0
Augmentation de capital notamment par exercice de BCE	29	536					565
Annulation des actions propres détenues			(5)				(5)
Autres					(60)		(60)
Attribution de BCE		89					89
Résultat de l'exercice				906			906
<b>Situation au 30/06/05</b>	<b>999</b>	<b>4 145</b>	<b>2 106</b>	<b>906</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>8 258</b>

**V- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES EN NORMES IFRS**  
(en milliers d'euros)

	30.06.05	30.06.04	31.12.04
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>906</b>	<b>702</b>	<b>1 605</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	126	46	196
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	1	(1)	(1)
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	89	172	343
+/- Autres produits et charges calculés			
+/- Plus et moins-values de cession	(3)	(5)	(43)
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT</b>	<b>1 119</b>	<b>914</b>	<b>2 100</b>
+ Coût de l'endettement financier net	2	19	28
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	137	94	166
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT</b>	<b>1 258</b>	<b>1 027</b>	<b>2 294</b>
- Impôts versés	(122)	(62)	(129)
+/- Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	(5 330)	(1 866)	(1 669)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>(4 194)</b>	<b>(901)</b>	<b>496</b>
- Acquisition d'immobilisations	(434)	(458)	(726)
+ Cessions d'immobilisations	112	159	268
+/- Incidence des variations de périmètre	(193)	-	-
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(515)</b>	<b>(299)</b>	<b>(458)</b>
+ Augmentation de capital	614	10	427
+ Emission d'emprunts	343	155	180
- Remboursements d'emprunts	(48)	(34)	(92)
- Intérêts financiers nets versés	(2)	(19)	(28)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>907</b>	<b>112</b>	<b>487</b>
+/- Incidence des variations des cours des devises	-	4	2
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>(3 802)</b>	<b>(1 084)</b>	<b>527</b>

## **VI- NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2005**

### **1- Faits caractéristiques de la période**

Le groupe SQLI est une société de services qui intervient dans le domaine du conseil et de l'intégration des architectures e-business. Ses principaux axes de développement sont : une offre de solutions sectorielles, une approche qualité totale avec la démarche CMM-I et la compétitivité de ses développements grâce à sa filiale offshore à Rabat.

SQLI est implanté en France, en Suisse et au Maroc.

Le Groupe enregistre au second trimestre 2005 une forte croissance organique de son chiffre d'affaires (+22,6%), s'appuyant progressivement sur les investissements réalisés en 2004 et poursuivis au premier trimestre, en matière managériale et commerciale : création d'une direction commerciale transversale, renforcement des équipes de vente, actions marketing afin de rendre plus lisible le savoir-faire du groupe auprès des grands comptes et développement des relations partenaires.

Cette croissance profite à l'ensemble des agences du groupe : Paris, qui retrouve une croissance significative de son activité, et les agences en régions, qui, pour répondre à la progression de leurs effectifs, agrandissent leurs locaux à Lyon, Toulouse et Dijon.

SQLI s'est par ailleurs renforcé au Maroc et dans l'ouest de la France par l'acquisition en mars 2005 de l'intégralité des parts de la SARL LNET Multimédia : la SARL, mise en redressement judiciaire en octobre 2004, a été soutenue par SQLI dans le cadre d'un plan de continuation, qui a été approuvé par le Tribunal de Commerce de Nantes en date du 9 mars.

LNET Multimédia compte 30 collaborateurs basés à Nantes et Poitiers, et par l'intermédiaire de sa filiale LNET Maroc, à Casablanca. Cette seconde implantation au Maroc doit permettre au groupe de devenir un acteur local important disposant de relations commerciales déjà établies avec les principaux donneurs d'ordre locaux.

SQLI consolide les comptes de LNET à partir du 1<sup>er</sup> mars 2005.

### **2- Evènements intervenus postérieurement à la clôture**

Le 29 juillet 2005, SQLI signe un accord prévoyant l'acquisition en numéraire et par échange de titres de 100% du capital de la société ASTON : acteur de référence des architectures e-business, ASTON emploie 270 collaborateurs à Paris, Lyon et Toulouse. Afin de financer cette acquisition, SQLI a conclu en septembre 2005 une ligne de crédit moyen terme de 4,5 ME auprès d'un pool bancaire. La finalisation de l'opération doit intervenir fin octobre 2005.

L'acquisition d'ASTON s'inscrit dans la stratégie de développement de SQLI, qui vise à accroître ses parts de marché à Paris et en région et devenir le partenaire de référence des grands comptes dans leurs développements e-business.

### **3- Règles et méthodes comptables**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe SQLI qui seront publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les comptes intermédiaires arrêtés au 30 juin 2005 sont préparés sur la base des règles de reconnaissance et d'évaluation des transactions découlant du référentiel IAS/IFRS tel que connu à cette date et tel qu'il devrait être applicable à la clôture 2005 et en respectant les principes comptables applicables en France et les règles de présentation de la recommandation CNC99R01 prévue dans le Règlement Général de l'AMF.

Les informations comparatives 2004 ont été établies selon le référentiel IFRS en vigueur à la date de préparation des comptes semestriels 2005 et en conformité avec la norme IFRS 1 relative à la première adoption des IFRS. Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations dont l'application pourrait être rétrospective emportant modification des comptes consolidés 2004 retraités aux normes IFRS et des comptes consolidés semestriels.

En application de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le groupe a appliqué les options suivantes :

- le groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 ;
- le groupe a choisi de ne pas transférer en "Autres réserves", les écarts de conversion relatifs à la conversion des filiales étrangères au 01/01/2004 ;
- le groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels du fait de leur nature.

Le groupe a fait le choix d'appliquer par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2004 les normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers.

L'effet de la transition à la norme IFRS 2 a été décrite à la page 10 de l'annexe sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2004. La note 5.7. du présent document reprend les incidences chiffrées.

D'autre part, un certain nombre de reclassements a été effectué sans incidence sur les capitaux propres ni sur le résultat net du groupe :

Au bilan :

- les fonds de garantie versés dans le cadre des conventions d'affacturage sont classés en "Autres actifs non courants" ;
- les échéances des emprunts à plus d'un an ainsi que l'avance conditionnée de la COFACE pour l'implantation du groupe aux Etats-Unis figurent en "Emprunts (part à plus d'un an)". Les échéances à moins d'un an des dettes financières et les concours bancaires courants sont sur la ligne "Emprunts (part à moins d'un an)" ;
- les provisions pour risques et charges sont ventilées entre passifs courants et non courants : figurent sur la ligne « Provisions à long terme », les provisions pour indemnités de départ à la retraite et les provisions concernant les litiges fiscaux qui font l'objet de recours auprès des tribunaux administratifs ;
- les dettes négociées dans le cadre du plan de continuation de la société LNET, dont le règlement s'échelonne sur 10 ans, figurent en "Autres passifs non courants" ;

Au compte de résultat :

- les "Autres produits de l'activité" représentent les frais refacturés aux clients, les indemnités perçues lors des réponses aux appels d'offre en 2004 et 2005, la subvention à recevoir de la Communauté Européenne dans le cadre du projet eGouvernement QUALEG ;
- les transferts de charges ainsi que les divers remboursements (prise en charge des formations professionnelles, assurance) sont comptabilisés en déduction dans les comptes de charges concernés ;
- les reprises sur provisions, en cas de survenance du risque ou de la charge, sont constatées en réduction de la charge constatée ;
- les plus-values de cession d'actifs non courants figurent en "Autres produits et charges opérationnels".

### **3.1. Estimations et jugements**

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces

appréciations. Les résultats futurs sont susceptibles de différer sensiblement en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

### 3.2. Principe de consolidation

La société mère exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du groupe, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe ont été éliminés.

Le compte de résultat intègre les comptes des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date d'acquisition.

Les titres de société qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en « Titres de participation ». Il s'agit de sociétés qui, tant individuellement que globalement, ne sont significatives sur aucun des agrégats des comptes consolidés.

### 3.3. Consolidation de filiales

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

#### 3.3.1. Actifs et passifs identifiables

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et des passifs dont la valeur nette comptable diffère de manière significative de leur juste valeur.

Les différences de valeurs (écarts d'évaluation) sont reclassées aux postes de bilan concernés et suivent les règles comptables qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

#### 3.3.2. Ecart d'acquisition

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres (y compris les frais accessoires) de la société consolidée et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables. La partie résiduelle non affectée est inscrite sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan.

### 3.4. Evolution du périmètre de consolidation

La SARL LNET MULTIMEDIA (France) et ses filiales, les SARL LNET MULTIMEDIA (Maroc) et IROKO.NET, sont entrées dans le périmètre de consolidation du groupe SQLI en date du 1<sup>er</sup> mars 2005.

### 3.5. Sociétés consolidées

Nom	Siège	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
SQLI SA	La Plaine Saint Denis (93)			Société consolidante
SUDISIM SA	Montpellier (34)	100 %	99,95 %	IG
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	99,80 %	IG
TECHMETRIX INC	Boston (Etats-Unis)	100 %	97,50 %	IG
ABCIAL SA	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	99,63 %	IG
CARI SARL	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	IG
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	99,87 %	IG
LNETH MULTIMEDIA SARL	Saint Herblain (44)	100 %	100 %	IG
LNETH MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	IG
IROKO.NET SARL	Jaunay Clan (86)	100 %	100 %	IG

SQLI SL (Madrid) détenue à 99,84% par SQLI n'est pas consolidée du fait de son caractère non significatif. La société n'a eu aucune activité depuis sa création.

La société LNET est membre du GIE Confort de Lecture à parts égales avec l'association Handicap Zéro. Compte tenu du rapprochement de LNET avec le groupe SQLI, le GIE n'a plus d'activité en 2005 et à ce titre n'est pas consolidé dans les comptes du groupe.

### **3.6. Méthodes de conversion**

#### **3.6.1. Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées**

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture à la date de l'arrêté comptable.

#### **3.6.2 Conversion des comptes de filiales étrangères hors zone Euro**

Les capitaux propres sont convertis aux taux historiques, les autres postes du bilan, aux cours officiels de fin d'exercice, les postes du compte de résultat, au cours moyen de l'exercice. L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est porté dans les capitaux propres, au poste « Autres réserves ».

### **3.7. Informations sectorielles**

La norme IAS 14 prescrit une analyse de l'activité fondée sur l'identification de secteurs d'activité et géographiques, distincts en matière d'exposition aux risques et de rentabilité. Elle précise en outre qu'un secteur doit être présenté si ses ventes, résultats ou actifs représentent 10% au moins du total de tous les secteurs.

Historiquement, l'activité de SQLI se concentre à plus de 80% sur l'ingénierie et ses métiers connexes (le conseil, le studio, la formation et la vente de matériels) représentent chacun moins de 10% de l'activité globale du groupe.

Le groupe intervient d'autre part presque exclusivement dans l'Union Européenne et en Suisse : il est, pour SQLI, peu pertinent de différencier ces deux zones géographiques, en matière d'exposition aux risques et de rentabilité.

C'est pourquoi SQLI ne fournit pas d'informations sectorielles telles que prescrites par IAS 14 ; le groupe continuera néanmoins de présenter l'analyse de son chiffre d'affaires et de son résultat net sous son format antérieur.

### **3.8. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Ainsi, les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 1 à 3 ans.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. De même, les frais de développement ont été maintenus en charges car ils ne correspondent pas aux six critères énoncés dans la norme. Enfin, les marques, n'étant plus reconnues comme des actifs incorporels, ont été annulées.

### **3.9. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les coûts des emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

Les biens dont le groupe dispose par contrat de crédit-bail sont traités comme des immobilisations acquises à crédit. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail.

Les biens en crédit-bail sont immobilisés pour un montant de 500 KE et concernent des matériels informatiques. Ils sont amortis à hauteur de 271 KE au 30 juin 2005.

Seuls les éléments significatifs ont fait l'objet d'un retraitement.

En ce qui concerne les biens pris en location, il s'agit de contrats de location simples de matériels informatiques conclus pour une durée de 3 ans au maximum. Ces contrats ne transfèrent pas au groupe SQLI l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété de l'actif selon la définition de l'IAS 17.

Dans la pratique, le matériel est renouvelé tous les 2 ans ; aucune pénalité n'a été versée pour ces renouvellements anticipés.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la base du coût d'acquisition des actifs, en fonction des durées d'utilisation qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

Agencements.....	8 à 10 ans
Matériels de bureau et mobiliers.....	3 à 5 ans
Matériels informatiques.....	2 à 3 ans

Les écarts résultant de différents taux d'amortissement appliqués dans les différentes sociétés du groupe, à des immobilisations de même nature ne sont pas significatifs et n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le compte de résultat consolidé.

### **3.10. Dépréciation des immobilisations**

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Ainsi, un test de dépréciation des écarts d'acquisition sur KEENVISION et LNET (entrée dans le périmètre en mars 2005) a été réalisé au 30 juin 2005. Ce test met en œuvre la méthode des « Discounted Cash Flows », qui permet de valoriser une activité ou une branche d'activité par les flux de trésorerie futurs actualisés qu'elle génère.

A l'issue de ces tests, aucune provision pour dépréciation des écarts d'acquisition n'est à constater.

Les autres actifs immobilisés correspondant principalement à du matériel informatique et à du matériel de bureau ne sont pas soumis à un test de valeur du fait de leur nature et de leur durée d'amortissement.

### **3.11. Immobilisations financières**

Ce poste regroupe les titres de participation non consolidés et les prêts. Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la quote-part de situation nette, l'évolution du chiffre d'affaires et la rentabilité durable.

Les prêts à 20 ans constitutifs de la participation de la société à l'effort construction sont inscrits au bilan pour leur valeur actuelle.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI, dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations

financières. Les actions auto-détenues dans le cadre de ce contrat sont portées en diminution des capitaux propres consolidés.

12 800 actions auto-détenues ont été annulées au 30 juin 2005.

### **3.12. Evaluation des créances et de dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours du 30 juin 2005 sont portés au compte de résultat.

Les créances et dettes libellées en devises étrangères en cours à la clôture de l'exercice sont peu significatives.

### **3.13. Contrats à long terme**

Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure sur la ligne « Créances clients et comptes rattachés » en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance sur la ligne « Autres dettes et comptes de régularisation ».

Une provision pour pertes à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet est négative.

### **3.14. Instruments financiers**

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur issue de cette réévaluation est comptabilisée au compte de résultat de la période courante au poste "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie" conformément à la norme IAS 32.

### **3.15. Provisions à long terme**

Les provisions à long terme correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le groupe, ce passif s'analysant comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est conforme à l'IAS 19.

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

### **3.16. Stock Options et bons de souscription**

Les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options consenties à des membres salariés. Le groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après

le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005, conformément aux dispositions transitoires.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type Black and Scholes. L'étalement de cet avantage sur la durée d'indisponibilité des options est comptabilisé en charges de personnel.

### **3.17. Autres produits et charges opérationnels**

Présentés sous le résultat opérationnel courant, ils représentent les éléments de produits et de charges opérationnels considérés comme non récurrents par rapport à l'exploitation courante de l'entreprise.

### **3.18. Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées.

Les impôts différés sur déficits sont comptabilisés lorsqu'ils sont récupérables dans un avenir proche.

Les impôts différés, actifs et passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif.

SQLI n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif sur les déficits fiscaux dans la mesure où leur récupération est jugée aléatoire. Au 30 juin 2005, cette créance se serait élevée à 4 580 KE.

En France, les sociétés SQLI, ABCIAL et SUDISIM sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223 A du Code Général des Impôts. Elles constituent, de ce fait, une entité fiscale unique.

Le groupe ne comptabilise pas d'impôt différé sur les différences temporaires compte tenu de sa situation fiscalement déficitaire.

### **3.19. Résultat part action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours du semestre.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours du semestre ainsi que du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions, options de souscription d'actions et BSPCE attribués à la fin du semestre.

## **4- Réconciliation avec les comptes en normes françaises**

Les comptes consolidés au 30 juin 2005 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ou "International Financial Reporting Standards" (IFRS) adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Afin de satisfaire à la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards », qui prescrit une application rétrospective des normes IFRS, les comptes 2004 présentés en comparatif ont été retraités.

Les comptes annuels 2004 en normes françaises et en normes IFRS ont été réconciliés de manière détaillée dans une « note spécifique sur les modalités et les impacts de la 1<sup>ère</sup> application des IFRS ». Néanmoins et à titre de rappel, sont fournis ci-dessous, d'une part, le rapprochement des capitaux propres IFRS au 31 décembre 2004 avec ceux publiés en normes françaises, et d'autre part, le rapprochement du résultat au 30 juin 2004 en normes françaises avec celui en normes IFRS.

Rapprochement des capitaux propres au 31 décembre 2004  
(en milliers d'euros)

BILAN AU 31/12/04	Normes françaises	Impact de la transition aux IFRS				IFRS
		IFRS 2	IAS 38	IAS 32	Autres*	
Ecarts d'acquisition	96					96
Immobilisations incorporelles	55		(20)			35
Immobilisations corporelles	726					726
Immobilisations financières	499					499
Autres actifs non courants	0				340	340
<b>Total actifs non courants</b>	<b>1 376</b>	<b>0</b>	<b>(20)</b>	<b>0</b>	<b>340</b>	<b>1 696</b>
Créances clients et comptes rattachés	9 235					9 235
Autres créances et comptes de régularisation	5 755				(340)	5 415
Trésorerie et équivalents trésorerie	7 427			8		7 435
<b>Total actifs courants</b>	<b>22 417</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>(340)</b>	<b>22 085</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>23 793</b>	<b>0</b>	<b>(20)</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>23 781</b>
Capital	970					970
Primes	3 137	383				3 520
Réserves et résultat consolidés	2 506	(383)	(20)	8		2 111
Autres	162					162
Intérêts minoritaires	0					0
<b>Total capitaux propres</b>	<b>6 775</b>	<b>0</b>	<b>(20)</b>	<b>8</b>		<b>6 763</b>
<i>Autres fonds propres</i>	427				(427)	0
Emprunts (part à plus d'un an)	0				516	516
Provisions à long terme	438				(125)	313
Autres passifs non courants	0					0
<b>Total passifs non courants</b>	<b>865</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(36)</b>	<b>829</b>
<i>Emprunts et dettes financières</i>	179				(179)	0
Emprunts (part à moins d'un an)	0				90	90
Provisions à court terme	0				125	125
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 484					2 484
Autres dettes et comptes de régularisation	13 490					13 490
<b>Total passifs courants</b>	<b>16 153</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>16 189</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>23 793</b>	<b>0</b>	<b>(20)</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>23 781</b>

\* Ventilation des actifs et passifs en « courants » et « non courants ».

Impact de l'adoption des normes IFRS sur les postes du compte de résultat au 30 juin 2004

Passage des normes françaises aux normes IFRS

(en milliers d'euros)

Rubriques dans le référentiel français	Référentiel français	Impact des IFRS	IFRS	Rubriques dans le référentiel IFRS
Chiffre d'affaires	22 792	-	22 792	Chiffre d'affaires
Autres produits	158	(121)	37	Autres produits de l'activité
Achats consommés	(72)	-	(72)	Achats consommés
Charges de personnel	(17 076)	(119)	(17 195)	Charges de personnel
Achats et charges externes	(4 347)	87	(4 260)	Charges externes
Impôts et taxes	(576)	52	(524)	Impôts et taxes
Variation des amts / provisions	495	(436)	59	Dotations aux amts / provisions
Autres charges d'exploitation	(360)	354	(6)	Autres produits et charges d'exploitation
			<b>831</b>	<b>Résultat opérationnel courant</b>
		5	5	Autres produits et charges opérationnels
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 014</b>	<b>(178)</b>	<b>836</b>	<b>Résultat opérationnel</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(41)</b>	-	<b>(19)</b>	<b>Coût de l'endettement financier net</b>
		1	(21)	Autres produits et charges financiers
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>973</b>			
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5</b>	(5)		
Impôts sur les résultats	(94)	-	(94)	Charge d'impôt
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>884</b>			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(11)	11		
Intérêts minoritaires	0	-	0	Intérêts minoritaires
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>873</b>	<b>(171)</b>	<b>702</b>	<b>Résultat net (part du groupe)</b>

Le résultat net du 1<sup>er</sup> semestre 2004 est corrigé de -172 KE (valorisation des BCE) et de +1 KE (réévaluation des valeurs mobilières de placement à leur valeur de marché).

## 5- Notes d'informations relatives au bilan consolidé

### 5.1. Ecarts d'acquisition

Détail des écarts d'acquisition au 30 juin 2005  
(en milliers d'euros)

	Au 31.12.04	Entrée de périmètre	Sortie de périmètre	Au 30.06.05
KEENVISION (Studio)	96	-	-	96
LNET	-	500	-	500
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>500</b>	<b>-</b>	<b>596</b>

### 5.2. Immobilisations

Tableau de variation des immobilisations au cours du semestre  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31.12.04	Acquisitions	Cessions	Entrée de périmètre	Au 30.06.05
Autres immobilisations incorporelles	594	1	-	3	598
Autres immobilisations corporelles	2 584	208	(90)	77	2 779
Autres titres immobilisés	33	-	-	1	34
Autres immobilisations financières	586	91	(22)	14	669
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 797</b>	<b>300</b>	<b>(112)</b>	<b>95</b>	<b>4 080</b>

Tableau de variation des amortissements au cours du semestre  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31.12.04	Dotations	Reprises sur cessions	Entrée de périmètre	Au 30.06.05
Immobilisations incorporelles	559	23	-	2	584
Immobilisations corporelles	1 858	139	(3)	46	2 040
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 417</b>	<b>162</b>	<b>(3)</b>	<b>48</b>	<b>2 624</b>

Détail des immobilisations financières au 30 juin 2005  
(en milliers d'euros)

	Valeur brute 30.06.05	Provisions 31.12.04	Dotations aux provisions 06.05	Reprises de provisions 06.05	Valeur nette 30.06.05
Titres SQLI SL non consolidés	31	(31)	-	-	-
Autres	3	-	-	-	3
<b>Autres titres immobilisés</b>	<b>34</b>	<b>(31)</b>	-	-	<b>3</b>
Dépôts et cautions versés	366	-	-	-	366
Prêts effort construction	253	(89)	-	10	174
Prêts expatriés	25	-	-	-	25
Contrat de liquidité	25	-	-	-	25
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>669</b>	<b>(89)</b>	-	<b>10</b>	<b>590</b>
<b>TOTAL</b>	<b>703</b>	<b>(120)</b>	-	<b>10</b>	<b>593</b>

### 5.3. Autres actifs non courants

Ils sont constitués des fonds de garantie versés à la société Factobail dans le cadre des conventions d'affacturage signées par les sociétés SQLI (430 KE) et ABCIAL (43 KE).

### 5.4. Créances clients et autres créances

Détail des créances au 30 juin 2005  
(en milliers d'euros)

	Valeur brute 30.06.05	Provisions pour dépréciation des créances				Valeur nette 30.06.05
		31.12.04	Dotation	Reprise	Entrée de périmètre	
Créances clients	10 255	(150)	(16)	42	(52)	10 079
Encours de production	6 194					6 194
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>16 449</b>	<b>(150)</b>	<b>(16)</b>	<b>42</b>	<b>(52)</b>	<b>16 273</b>
Avances et acomptes versés	187					187
Personnel	13					13
Organismes sociaux	65					65
Etat (TVA, crédit d'impôt recherche...)	1 254	(733)				521
Compte courant SQLI SL	28	(28)				0
Actionnaires : règlement à recevoir suite à l'exercice de BCE	151					151
Réserves auprès du factor	2 255					2 255
Subvention QUALEG	196					196
Remboursement formation FAFIEC	65					65
Charges constatées d'avance	825					825
Autres	3					3
<b>Autres créances</b>	<b>5 042</b>	<b>(761)</b>	-	-	-	<b>4 281</b>

Le groupe a engagé un programme de recherche-développement répondant aux critères d'éligibilité au crédit d'impôt recherche et a constaté la créance correspondante à l'actif de son bilan pour 678 KE à l'issue des dépenses réalisées en 2004. A titre prudentiel une provision non déductible équivalente a été dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise.

Par ailleurs, une provision de 55 KE est constituée sur les crédits d'impôt recherche 1995 et 1996 de la société SUDISIM, qui font l'objet d'un contentieux depuis 2001.

## 5.5. Trésorerie et équivalents trésorerie

Détail au 30 juin 2005  
(en milliers d'euros)

	30.06.05	31.12.04
Disponibilités	589	1 759
SICAV et FCP monétaires	3 091	5 661
FCP garantis	15	15
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 695</b>	<b>7 435</b>

## 5.6. Capital

Le capital de la société SQLI est composé de 19 981 734 actions. Il est intégralement libéré. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005, il a été souscrit 585 575 actions nouvelles dont 457 392 par l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués par les plans 1 et 4 qui figurent parmi les plans suivants mis en place par la société :

<b>Options de souscription d'actions attribuées au 30 juin 2005</b>			
	<b>Plan n°1</b>	<b>Plan n°2</b>	<b>Plan n°3</b>
Date de l'assemblée	21 mars 2000	21 mars 2000	21 mars 2000
Date du conseil d'administration	4 juillet 2000	27 novembre 2000	27 juillet 2001
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées et ajustements intervenus <sup>(1)</sup>	37.556 à l'origine dont 6.031 devenues caduques soit 31.525 non caduques ajustées à 33.734 le 29 décembre 2003	22.955 à l'origine dont 21.350 devenues caduques soit 1.605 non caduques ajustées à 1.717 le 29 décembre 2003	317.650 à l'origine dont 39.503 devenues caduques soit 278.147 non caduques ajustées à 297.504 le 29 décembre 2003
<u>Dont</u> : nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux de la société	0	0	0
Point de départ du droit d'exercer les options de souscription d'actions attribuées	5 juillet 2005	28 novembre 2005	28 juillet 2006
Date d'expiration des options de souscription d'actions	4 juillet 2007	27 novembre 2007	27 juillet 2008
Prix d'exercice des options de souscription d'actions	5 € à l'origine ajusté à 4,675 € le 29 décembre 2003	8,08185 € à l'origine ajusté à 7,556 € le 29 décembre 2003	2,3885 € à l'origine ajusté à 2,233 € le 29 décembre 2003
Modalités d'exercice des options de souscription d'actions	Le droit d'exercer s'acquiert par tranches annuelles (2000, 2001 et 2002)	Aucune	Aucune
<b>Options de souscription d'actions levées à compter de l'exercice 2000</b> : aucune option n'a été levée au 30 juin 2005			
<b>Options de souscription d'action annulées à compter de l'exercice 2000</b> :			
Nombre total d'options de souscription d'actions annulées (2)	6.031 avant ajustement du 29 décembre 2003 puis 11.230 en 2004	21.350 avant ajustement du 29 décembre 2003 puis 535 en 2004	39.503 avant ajustement du 29 décembre 2003 puis 50.056 en 2004
<b>Options de souscription d'actions restant à attribuer au 30 juin 2005</b> : 11.912			

(1) Les stock options ont fait l'objet d'un ajustement sur le prix d'exercice et sur le nombre d'option afin de tenir compte des effets de l'augmentation de capital sans suppression du droit préférentiel de souscription réalisée le 29 décembre 2003.

(2) Il s'agit des options attribuées mais dont on sait qu'elles ne pourront pas être exercées

<b>Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués au 30 juin 2005</b>			
	<b>Plan n°1</b>	<b>Plan n°2</b>	<b>Plan n°4</b>
Date de l'assemblée	21 mars 2000	6 juillet 2000	30 juin 2003
Date du conseil d'administration ou du directoire	29 septembre et 27 novembre 2000	29 septembre et 27 novembre 2000	25 juillet 2003 et 22 septembre 2003
Nombre total de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise autorisés <sup>1</sup>	1.197.000	362.221	1.000.000
<u>Dont</u> : nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux de la société	149.386	34.640	190.000
Nombre de bons de souscription attribués	1.197.000	362.221	955.000
Point de départ d'exercice des bons	1 <sup>er</sup> octobre 2002	29 septembre ou 27 novembre 2003, selon la date du Conseil d'administration	23 septembre 2003 pour 100.000 bons 25 juillet 2004 pour 855.000 bons
Date d'expiration des bons de souscription d'actions	29 septembre 2005	29 septembre ou 27 novembre 2005, selon la date du Conseil d'administration	24 juillet 2008
Prix des actions en exercice des bons	1,07 €	5 €	0,46 €
Modalités d'exercice des bons	Le droit d'exercer s'acquiert par tranches annuelles (1999, 2000 et 2001)	Aucune	Le droit d'exercer s'acquiert par tranches annuelles (2004, 2005 et 2006) pour 855.000 bons et est immédiat pour 100.000 bons
Nombre total de bons caducs	142.364	134.334	73.333
Nombre de bons exercés	788.302	0	71.467

Le plan n°3 soumis à l'assemblée générale du 26 juin 2002 n'a fait l'objet d'aucune attribution au 30 juin 2003 et est donc devenu caduc à cette date.

<sup>1</sup> Les bénéficiaires des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués antérieurement à l'augmentation de capital intervenue le 29 décembre 2003 (plan 1, 2 et 4) pourront souscrire à une action nouvelle au prix de 0,8 € pour quatre actions créées par exercice des bons de souscription.

<b>Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués au 30 juin 2005</b>		
	<b>Plan n°5</b>	<b>Plan n°6</b>
Date de l'assemblée	30 juin 2003	10 juin 2004
Date du conseil d'administration ou du directoire	29 mars 2004	Conseil Surveillance du 29 septembre 2004 Directoire du 29 septembre 2004
Nombre total de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise autorisés	45.000 (solde du plan n°4)	1.660.000
<u>Dont</u> : nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux de la société	0	760.000
Nombre de bons de souscription attribués	45.000	1.639.000
Point de départ d'exercice des bons	29 mars 2005	29 sept 2004 pour 160.000 22 mars 2005 pour 395.671 29 sept 2005 pour 97.336
Date d'expiration des bons de souscription d'actions	29 mars 2009	28 septembre 2009
Prix des actions en exercice des bons	1,2190 €	1,2755 €
Modalités d'exercice des bons	Le droit d'exercer s'acquiert par tranches annuelles de 15000 (2005, 2006 et 2007)	160.000 bons dès l'attribution 292.000 bons par tranches annuelles de 1/3 (2005 à 2007)  1.187.000 bons par tranche annuelle d'un tiers conditionnés à l'atteinte d'objectifs de résultat d'exploitation consolidé pour les exercices 2004 à 2006
Nombre total de bons caducs	0	8.666
Nombre de bons exercés	0	0

## 5.7. Stock-options et bons de souscriptions

Les plans qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 2 sont les plans n°4, 5 et 6, qui ont respectivement attribué 955 000, 45 000 et 1 639 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Les plans qui ont attribué des options ou des bons avant le 7 novembre 2002 n'ont pas été valorisés.

La valeur unitaire des bons a été calculée en utilisant le modèle de Black and Scholes avec les hypothèses suivantes : la volatilité de l'action retenue est respectivement de 82,47% (Plan 4 et 5) et 47,67% (Plan 6) et le taux d'intérêt sans risque utilisé est de 4%. Une décote de 25% a été appliquée aux valeurs obtenues pour tenir compte du comportement réel des attributaires, qui historiquement exercent leurs options bien avant leur date d'échéance.

La charge globale pour SQLI se répartit sur une période allant du 25 juillet 2003 au 28 septembre 2007 et a été corrigée des probabilités de présence des salariés aux dates d'attributions définitives successives de chacun des trois plans. L'intégralité de cette charge est estimée à 699 KE dont 40 KE imputables à l'exercice 2003, 343 KE à l'exercice 2004 et 89 KE au 1<sup>er</sup> semestre 2005.

## 5.8. Emprunts

Endettement financier au 30 juin 2005  
(en milliers d'euros)

	30.06.05	31.12.04
Avance conditionnée COFACE	427	427
Emprunts auprès des établissements de crédit (échéance à plus d'un an)	167	-
Retraitements des contrats de crédit-bail (échéance à plus d'un an)	114	89
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>708</b>	<b>516</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (échéance à moins d'un an)	83	9
Retraitements des contrats de crédit-bail (échéance à moins d'un an)	90	63
Concours bancaires courants	71	10
Intérêts courus non échus	13	8
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>257</b>	<b>90</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>965</b>	<b>606</b>

Les emprunts et dettes financières ont été exclusivement souscrits à l'intérieur de la zone Euro.

## 5.9. Provisions

Tableau de variation des provisions au cours du semestre  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31.12.04	Dotations	Reprises	Entrée de périmètre	30.06.05
Impôts : litiges fiscaux	223	-	-	-	223
Indemnités de départ à la retraite	90	11	-	-	101
<b>Provisions à long terme</b>	<b>313</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>324</b>
Impôts : IFA	46	2	(4)	6	50
Pertes à terminaison	79	91	(79)	-	91
Locaux inoccupés (Nantes)	-	-	(51)	107	56
Investissements	-	-	-	9	9
<b>Provisions à court terme</b>	<b>125</b>	<b>93</b>	<b>(134)</b>	<b>122</b>	<b>206</b>

Une provision pour impôt de 223 KE a été constituée suite aux contentieux fiscaux engagés par la société SUDISIM en 1993 (47 KE) et 2002 (remise en cause du crédit d'impôt recherche pour 176 KE).

Les hypothèses de calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est dégressif en fonction de l'âge : de 3% (de 20 à 30 ans), à 2% (de 31 à 40 ans), 1% (de 41 à 50 ans), 0,5% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est de 4% ;
- les taux de turnover par tranche d'âge sont ceux constatés sur les 12 derniers mois sur SQLI ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 50% de charges sociales.

## 5.10. Autres passifs non courants

Le Tribunal de commerce de Nantes a arrêté en mars 2005 le plan de continuation de la société LNET. La SARL bénéficie, outre les remises accordées par ses créanciers, d'un échelonnement de ses dettes, dont elle devra s'acquitter par échéances annuelles de mars 2006 à mars 2015.

Après actualisation au taux de 3%, ce passif s'élève à 234 KE.

## 5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Etat des dettes au 30 juin 2005  
(en milliers d'euros)

	30.06.05	31.12.04
Dettes fournisseurs	2 950	2 347
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	8	137
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>2 958</b>	<b>2 484</b>
Avances et acomptes reçus	-	96
Personnel et organismes sociaux	7 740	7 001
Etat	4 210	3 839
Autres dettes diverses	12	8
Produits constatés d'avance	1 757	2 546
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>13 719</b>	<b>13 490</b>

## 6- Notes d'informations relatives au compte de résultat consolidé

### 6.1. Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique  
(en milliers d'euros)

	30.06.05	30.06.04	31.12.04
France	22 643	19 614	38 813
Union Européenne	124	111	193
Export hors Union Européenne	3 893	3 067	6 770
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 660</b>	<b>22 792</b>	<b>45 776</b>

Ventilation du chiffre d'affaires par activité  
(en milliers d'euros)

	30.06.05	30.06.04	31.12.04
Ingénierie	22 038	18 872	38 955
Studio	2 121	1 459	3 021
Conseil	1 299	1 185	2 563
Formation	1 184	821	1 099
Ventes de matériels	18	455	138
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 660</b>	<b>22 792</b>	<b>45 776</b>

## 6.2. Charges de personnel

en milliers d'euros	30.06.05	30.06.04	31.12.04
Salaires et traitements	13 227	11 975	22 847
Charges sociales	5 999	5 048	10 457
Attribution des BCE	89	172	343
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 315</b>	<b>17 195</b>	<b>33 647</b>
<b>Effectif moyen (hors stagiaires)</b>	<b>675</b>	<b>588</b>	<b>609</b>
Cadre	655	567	589
Non cadre	20	21	20

Rémunération des dirigeants  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Rémunérations allouées	253		253	

## 6.3. Charges externes

en milliers d'euros	30.06.05	30.06.04	31.12.04
Sous-traitance générale	2 067	1 181	2 857
Locations et charges locatives	1 442	1 254	2 667
Entretiens et réparations	118	109	200
Primes d'assurance	103	73	150
Divers documentation	82	64	128
Personnel extérieur à l'entreprise	63	65	75
Honoraires	392	394	784
Publicité, relations publiques	72	42	111
Transport de biens	15	18	37
Déplacements, missions et réceptions	780	767	1 528
Frais postaux et télécommunications	278	261	509
Services bancaires	30	21	46
Autres services extérieurs	8	11	21
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 450</b>	<b>4 260</b>	<b>9 113</b>

#### 6.4. Coût de l'endettement financier net

en milliers d'euros	30.06.05	30.06.04	31.12.04
Revenus de prêts et créances	5	3	8
Produits net sur cession de VMP	27	11	19
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>32</b>	<b>13</b>	<b>27</b>
Charges d'intérêts	(10)	(8)	(6)
Commission de financement affacturage	(24)	(24)	(49)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(34)</b>	<b>(32)</b>	<b>(55)</b>
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(2)</b>	<b>(19)</b>	<b>(28)</b>

Les différences de change sur éléments financiers ainsi que le résultat de l'actualisation des créances sont présentés sur la ligne « Autres produits et charges financiers » :

en milliers d'euros	30.06.05	30.06.04	31.12.04
Différences de changes	57	(22)	(61)
Actualisation des prêts à long terme	9	1	1
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>66</b>	<b>(21)</b>	<b>(85)</b>

Les différences de changes sont principalement le résultat de la variation du dollar américain.

#### 6.5. Charge d'impôt

Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles au compte de résultat  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	30.06.05	30.06.04	31.12.04
Impôts différés	-	-	-
Impôts exigibles	(137)	(94)	(166)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(137)</b>	<b>(94)</b>	<b>(166)</b>

Rapprochement de la charge d'impôt totale et de la charge d'impôt théorique  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	30.06.05
Bénéfice avant impôt	1 043
<b>Impôt théorique (33,84%)</b>	<b>(353)</b>
Impact de la non-comptabilisation d'actif d'impôts sur reports déficitaires	(23)
Impact des retraitements de consolidation sans incidence d'impôt	(30)
Effet de l'imputation de déficits antérieurs	253
Incidence des charges non déductibles	(82)
Incidence des produits non taxables	90
Impact de l'intégration fiscale	14
Impact de taux d'IS différents	21
IFA non récupérables	(27)
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>(137)</b>

**6.6. Contribution des sociétés consolidées au résultat net**  
(en milliers d'euros)

SOCIETES CONSOLIDEES	30.06.05	30.06.04	31.12.04
SQLI	491	457	961
SUDISIM	28	19	42
ABCIAL	80	(15)	116
CARI	(3)	49	43
LNET	(16)	-	-
IROKO	3	-	-
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>583</b>	<b>510</b>	<b>1 162</b>
SQLI SUISSE	227	198	477
TECHMETRIX US	47	13	(40)
SQLI MAROC	12	(19)	6
LNET MAROC	37	-	-
<b>TOTAL EXPORT</b>	<b>323</b>	<b>192</b>	<b>443</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>906</b>	<b>702</b>	<b>1 605</b>

## 7- Autres informations

### 7.1. Engagements Hors-bilan

Engagements donnés  
(en milliers d'euros)

Société prenant l'engagement	Bénéficiaire	Nature de l'engagement	Montant	Echéance
SQLI	Y. EL MIR	Indemnisation en cas de révocation de son mandat de membre du Directoire	75 KE	Indéfinie
SQLI	B. LEYSSENE	Indemnisation en cas de révocation de son mandat de membre du Directoire	75 KE	Indéfinie

Dans le cadre du litige qui l'oppose à la Direction Générale des Impôts et afin de garantir la créance de 176 KE, qu'elle détient sur le Trésor public, la société SUDISIM a procédé au nantissement de son fonds de commerce à hauteur du montant de la créance contestée.

Engagements reçus  
(en milliers d'euros)

Société ou personne se portant caution	Société cautionnée	Objet de la caution	Montant	Echéance
CCF	SQLI	Locaux SAINT DENIS	48 KE	06/2006
BANQUE POPULAIRE	ABCIAL	Marchés privés	17 KE	Indéfinie
Société Générale	SUDISIM	Contrôle fiscal 1993	59 KE	Indéfinie

Autres engagements reçus  
(en milliers d'euros)

Nature des engagements	Total	Montant des engagements par période		
		A - 1 an	1-5 ans	A + 5 ans
Ligne de crédit Dailly	762 KE	762 KE	-	-
Ligne de crédit moyen terme	190 KE	190 KE	Pour solde de la ligne non utilisée et au maximum 95 KE	-
Ligne de découvert	150 KE	150 KE		-

### 7.2. Taux des devises

	Dollar US 1 USD =		Franc Suisse 1 CHF =		Dirham Marocain 1 DH =	
	30.06.05	31.12.04	30.06.05	31.12.04	30.06.05	31.12.04
Cours fin de période	0.83 EUR	0.73 EUR	0.65 EUR	0.65 EUR	0.09 EUR	0.09 EUR
Cours moyen sur la période	0.78 EUR	0.80 EUR	0.65 EUR	0.65 EUR	0.09 EUR	0.09 EUR